LES AUTRES AIDES

Le chèque énergie est versé par l'Etat. Il s'agit d'une aide nominative attribuée sous conditions de ressources. Son montant est calculé en fonction de votre revenu fiscal de référence et de votre consommation.

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) accorde des aides financières aux personnes rencontrant des difficultés pour payer les dépenses liées à leur logement (loyer, charges, autres factures...)

J'ADOPTE LES BONS GESTES

- Je ne laisse pas mes appareils en veille... Je débranche mes chargeurs après utilisation
- J'évite de surchauffer : la température idéale est de 19°C dans le salon
- Je ne mets rien, devant ou sur les radiateurs, et je les dépoussière régulièrement
- Je m'assure que les ventilations ne soient pas bouchées
- J'éteins systématiquement les lumières lorsque je sors d'une pièce, et j'installe dans les ampoules basse consommation

UNE QUESTION ?

Pour toute question, contactez votre gardien(ne), ou à défaut notre centre d'appel :

✆ : 01 49 83 61 00

Du lundi au jeudi :
8h30 - 12h / 14h - 17h
Le vendredi
8h30 - 12h / 14h - 16h

Vous avez également la possibilité d'envoyer un message sur la boîte mail dédiée :

💻 : soutien@idfhabitat.fr

IDF Habitat
59, avenue Carnot
94507 Champigny-sur-Marne cedex
www.idfhabitat.fr

idf Habitat UN LOGEMENT POUR TOUS

quali'hlm La qualité de service en actions et en preuves

Service Communication - V1 - 29.03.2023

TOUT SAVOIR SUR LE FONDS DE SOUTIEN EXCEPTIONNEL

Comment en bénéficier ?

idf Habitat UN LOGEMENT POUR TOUS

Face aux impacts économiques et sociaux actuels et à venir, liés notamment à la hausse des prix de l'énergie, et plus globalement l'augmentation des coûts de la vie, IDF Habitat a créé un Fonds de soutien exceptionnel destiné aux ménages en situation de précarité.

RAPPEL DU CONTEXTE

Reprise économique post Covid, conflit en Ukraine, stock de gaz trop bas en Europe... la hausse des prix du gaz, qui a débuté en 2021, a entrainé celle des prix de l'électricité provoquant en Europe une crise de l'énergie.

Cette crise a des répercussions importantes sur vos charges locatives, en particulier sur les dépenses liées à l'électricité dans les parties communes, pour les ascenseurs, et au chauffage et eau chaude collectifs...

Consciente des difficultés auxquelles les ménages doivent faire et parce qu'en tant qu'acteur social et solidaire, il est de notre mission de vous accompagner, IDF Habitat a mis en place un Fonds de soutien exceptionnel.

UN DISPOSITIF SOLIDAIRE ET RESPONSABLE

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- Les locataires avec un bail en cours,
- Les locataires présentant une dette locative justifiant d'un plan d'apurement respecté,
- Les locataires bénéficiant d'un protocole de cohésion sociale respecté, qui subiraient une augmentation de leurs provisions de charges supérieure à 60 € par mois depuis juillet 2022 ou qui recevront une régularisation des charges 2022 de plus de 600€ à leur défaveur.
- Autre condition cumulative, avoir un reste à vivre inférieur à 15€ par jour et par personne.

COMBIEN ?

Jusqu'à 600 € maximum avec des paliers fixés en fonction du montant de l'augmentation mensuelle des provisions sur charge ou du montant de la régularisation de charges.

Paliers en fonction de l'augmentation des provisions de charges mensuelles :

Entre 60€ et 80€	200€ d'aide
Entre 81€ et 100€	400€ d'aide
Au-delà de 100€	600€ d'aide

Paliers en fonction de la régularisation de charges pour l'année 2022 :

Entre 600€ et 800€	200€ d'aide
Entre 801€ et 1000€	400€ d'aide
Au-delà de 1000€	600€ d'aide

COMMENT ?

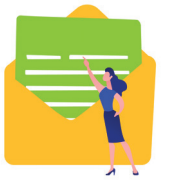

1. Vous avez reçu un courrier de la part d'IDF Habitat

2. Je complète le dossier avec toutes les pièces justificatives obligatoires (papiers d'identité, justificatif des ressources...) et le renvoie par courrier à IDF Habitat

3. 2 cas de figure :

Mon dossier est complet	Mon dossier est incomplet
J'attends le retour de la commission d'IDF Habitat.	Vous recevez un courrier d'IDF Habitat. J'ai 15 jours pour envoyer les pièces manquantes.

4. La commission d'IDF Habitat valide le montant de l'aide attribuée. Dans les deux mois suivants, je reçois l'aide sur mon compte locatif.

LA COMMISSION D'IDF HABITAT

Mise en place par le Conseil d'administration d'IDF Habitat, la commission est composée d'administrateurs dont un représentant des locataires et des professionnels d'IDF Habitat (pôle social, gestion locative, contentieux, etc.).
Ses missions :

- Examiner la recevabilité des dossiers
- Valider le montant de l'aide accordée